



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 30 MARS 2011

L'an deux mille onze
Le 30 mars à dix huit heure trente
Le Comité Syndical s'est réuni

Sous la présidence de : M. Daniel SOUDANT – Président

Etaient présents :

Madame GAUTIER HURTADO Maria-Dolorès, Monsieur Roger RIBET, Monsieur Guy LEMOINE, Monsieur Jean MOREAU, Monsieur Pierre LEVASSEUR, Monsieur Jean Pierre STIL, Monsieur Hervé TRANCHAND, Monsieur Michel PRUD'HOMME, Monsieur Didier SANSON, Monsieur Pierre BOURGAIS, Madame Florence DURANDE, Monsieur Pierre HAUTOT, Monsieur Bernard HOUSSAYE

Etaient excusés et représentés par :

Monsieur Philippe JOUENNE représenté par Monsieur Jean Marc BOULANGER, Monsieur Daniel PETIT représenté par Monsieur Jean-Pierre LAMARE, Monsieur Yves KIFFER représenté par Monsieur Christian GAILLARD, Monsieur Bernard LECARPENTIER représenté par Monsieur Pascal EUDIER, Monsieur André GUEROULT représenté par Monsieur Anthony GUEROUT, Monsieur Patrick LEFEBVRE représenté par Monsieur Michel SOUIN

Etait excusé et ayant donné pouvoir :

Monsieur Denis MERVILLE excusé a donné pouvoir à Monsieur Daniel SOUDANT

Excusés :

Monsieur Daniel FIDELIN, Monsieur Raymond LUCAS, Monsieur Patrick GUEROUT

Absents :

Monsieur Bertrand GOLAIN, Madame Maryvonne LEBAS, Monsieur Benoît BIED-CHARRETON, Monsieur Denis NAVARRE, Monsieur François GUEGAN, Monsieur Michel LECOMTE, Madame Annick PIQUENOT, Monsieur Joël COURSEAUX, Monsieur Jacques DELLERIE, Madame Jocelyne GUYOMAR, Monsieur Michel RATS, Monsieur Jacques SELLE, Monsieur Sylvain VASSE, Monsieur Patrick DUMOULIN, Monsieur Stéphane QUEHEN

Secrétaire de séance :

Monsieur Anthony GUEROUT

Membres en exercice : 39

Présents : 20

Pouvoirs : 1

Votants : 21

Date de convocation : 17 mars 2011

Date de transmission : 4 avril 2011

Date de publication : 14 avril 2011

ORDRE DU JOUR :

- Appel nominal,
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Procès verbal du 2 février 2011 – approbation

❶ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.07 : Compte administratif 2010

❷ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.08 : Compte de gestion 2010

❸ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.09 : Budget primitif 2011

❹ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.10 : Forum d'information sur la réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations

❺ Délibération du 30 mars 2011 n° 2011.11 : Etude pilote de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments aux inondations

INFORMATION :

- Forum d'information sur la réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations programmé les 23 et 24 septembre 2011 à EPOUVILLE
- Participation du SMBV au salon vert et nature.



Lors de l'appel nominal Monsieur Vincent FRIBOULET a indiqué qu'il remplaçait Monsieur Stéphane EDOUARD qui a récemment démissionné. Cependant aucune information n'ayant été transmise par la Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval, Monsieur FRIBOULET ne peut être considéré comme membre au sein de notre structure. La Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval sera contactée pour qu'une délibération soit prise désignant Monsieur FRIBOULET en qualité de délégué suppléant.

Monsieur SOUDANT présente les délibérations.

❶ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.07 : COMPTE ADMINISTRATIF 2010

Le compte administratif 2010 présenté par Monsieur le Président est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante par Monsieur Pierre HAUTOT.– membre du Comité Syndical – doyen d'âge.

Chaque membre a en sa possession les pages principales du Compte Administratif 2010 à savoir, l'exécution du Budget, les vues d'ensemble des chapitres votés en fonctionnement et en investissement.

En ce qui concerne le fonctionnement :

• les dépenses s'élèvent à la somme de	384 449.43 €
• les recettes s'élèvent à la somme de	393 392.55 €
Soit un résultat de l'exercice de	8 943.12 €
Il convient de tenir compte du report de l'exercice 2009	169 709.38 €
Soit un résultat de clôture de	178 652.50 €

Quant à l'investissement :

• les dépenses s'élèvent à la somme de	172 665.76 €
• les recettes s'élèvent à la somme de	248 597.38 €
Soit un résultat de l'exercice de	75 931.62 €
Il convient d'ajouter le report de l'exercice 2009	26 372.49 €
Soit un résultat de clôture de	102 304.11 €

Des restes à réaliser ont été portés en dépenses pour un montant de 37 248 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14 budgétaire et comptable

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Son bureau réuni le 16 mars 2011, consulté

Après avoir présenté le compte administratif 2010, Monsieur SOUDANT laisse à Monsieur HAUTOT l'approbation. Celui-ci demande s'il y a des avis contraires ou des observations. Aucun membre ne se manifeste. Il est procédé au vote de cette délibération, le compte administratif 2010 est adopté à l'unanimité. Monsieur SOUDANT remercie Béatrice DUVAL et Katy CARVILLE qui a assuré en grande partie la gestion pendant l'absence de Béatrice DUVAL.



② Délibération du 30 mars 2011 n° 2011.08 : COMPTE DE GESTION 2010

Monsieur SOUDANT indique qu'en réunion de bureau, Monsieur PADOVANI a indiqué que le compte de gestion devait être adopté avant le vote du compte administratif, l'année prochaine, cette information sera prise en compte. Monsieur SOUDANT demande à Monsieur PADOVANI de présenter le compte de gestion 2010. Celui-ci précise que conformément au code général des collectivités le compte de gestion doit être présenté avant le compte administratif, il profite d'être en présence de nombreux élus pour rappeler la réglementation en vigueur. Il présente les comptes de l'exercice 2010, il rappelle les reports de l'année 2009, communique les résultats de clôture à la fin de l'exercice 2010 et souligne que les résultats sont largement excédentaires et conformes aux chiffres communiqués lors de la précédente délibération. Monsieur SOUDANT remercie Monsieur PADOVANI.

Le comité syndical après s'être fait présenter le compte administratif de l'exercice 2010, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations l'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

* Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

* Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de votre part.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 94.504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction M14 budgétaire et comptable

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Son bureau réuni le 16 mars 2011, consulté

Monsieur SOUDANT après avoir présenté les dépenses et les recettes des deux sections, demande aux membres s'ils ont des questions ou des observations. Aucune remarque n'est faite. Il est procédé au vote de cette délibération, le budget primitif 2011 et le tableau de participations des collectivités adhérentes sont adoptés à l'unanimité.



④ Délibération du 30 mars 2011 n°2011.10 : Forum d'information sur la réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations

Monsieur Daniel SOUDANT – Président – Depuis 2006, le SMBV de la Pointe de Caux mène des actions de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des ruissellements et des inondations. Entre 2006 et 2008, par l'intermédiaire du PAPIL (Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lézarde), le SMBV a mis en place un programme de pose de repères d'inondations sur le bassin versant de la Lézarde, afin de maintenir la culture du risque inondation sur le territoire. En 2009, il a élaboré une plaquette intitulée « Risque inondation : anticipez, réagissez, évaluez pour réduire vos dommages ». Cette plaquette a été diffusée auprès des communes et des associations d'inondés. Elle a pour but d'inciter notamment les habitants situés en zone inondable, à adopter des comportements adaptés avant, pendant et après des inondations. En 2010, le SMBV a mis en ligne son site internet, sur lequel un certain nombre d'informations sur les inondations est disponible. Dans la continuité de ces actions, je vous propose que le SMBV organise un forum d'information sur la réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations. Ce forum sera destiné aux élus, architectes, et surtout aux habitants du territoire. Il aura notamment pour but de sensibiliser les participants à la nécessité que chacun soit responsable de sa propre sécurité vis-à-vis du risque d'inondations et de présenter les mesures qui peuvent être mises en œuvre à l'échelle individuelle. Ce forum est prévu d'être organisé sur 2 jours (vendredi et samedi). Une zone d'exposition sera installée avec la présence d'entreprises fabriquant des matériaux de mitigations, des assureurs, des services de secours, des collectivités ayant engagé des démarches de réduction de la vulnérabilité des bâtiments vis-à-vis des inondations... Durant ces deux jours, quelques conférences, ouvertes à tous, seront organisées. Ce forum sera aussi l'occasion de sensibiliser les habitants situés dans les zones concernées par le PPRI Lézarde, aux obligations qu'ils ont, dans le cas où le PPRI est approuvé ou auront si ce dernier n'est pas encore approuvé.

Le montant estimatif pour l'organisation de ce forum est de 13 000 € TTC. Il comprend des frais de location de salle et de stands, des frais de réception et d'hébergement des exposants, l'édition de documents de communication. Le montant des subventions mobilisables n'est pas connu. Il est nécessaire de présenter un dossier en CTQE (Comité Technique Qualité de l'Environnement) afin de connaître les financeurs potentiels et de les solliciter ensuite.

Le Comité Syndical,

Vu le rapport de M. Le Président,

Le bureau réuni et consulté le 16 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président :

- A transmettre un dossier au CTQE (Comité Technique Qualité de l'Environnement) afin d'obtenir un pré-fléchage des financements possibles
- A solliciter les subventions auprès des financeurs qui se seront positionnés lors du CTQE et à signer le moment venu les conventions et/ou arrêtés d'aides.



⑤ Délibération du 30 mars 2011 n° 2011.11 : Etude pilote de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments aux inondations

Monsieur Daniel SOUDANT – Président – Depuis 2006, le SMBV de la Pointe de Caux mène des actions de sensibilisation et de prévention vis-à-vis des ruissellements et des inondations. Entre 2006 et 2008, par l'intermédiaire du PAPIL (Programme d'Actions de Prévention des Inondations du bassin versant de la Lézarde), le SMBV a mis en place un programme de pose de repères d'inondations sur le bassin versant de la Lézarde, afin de maintenir la culture du risque inondation sur le territoire. En 2009, il a élaboré une plaquette intitulée « Risque inondation : anticipez, réagissez, évaluez pour réduire vos dommages ». Cette plaquette a été diffusée auprès des communes et des associations d'inondés. Elle a pour but d'inciter notamment les habitants situés en zone inondable, à adopter des comportements adaptés avant, pendant et après des inondations. En 2010, le SMBV a mis en ligne son site internet, sur lequel un certain nombre d'informations sur les inondations est disponible. En 2011, le SMBV prévoit l'organisation d'un forum d'information sur la réduction de la vulnérabilité des habitations aux inondations. Dans la continuité de ce forum, le SMBV de la Pointe de Caux envisage le lancement d'une étude pilote de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments existants aux inondations. Cette étude, réalisée par un prestataire, permettra de caler une méthode de diagnostic à mettre en place, en fonction notamment du type de bâti et du type d'inondation, en s'appuyant sur des cas concrets. Chaque diagnostic donnera lieu à la proposition de mesures permettant de réduire la vulnérabilité. Cette étude devrait également traiter la faisabilité d'une généralisation de ce type de diagnostic à l'échelle du territoire du syndicat.

Le montant estimatif de cette étude est de 86 100 € TTC. Le montant des subventions mobilisables n'est pas connu. Il est nécessaire de présenter un dossier en CTQE (Comité Technique Qualité de l'Environnement) afin de connaître les financeurs potentiels et de les solliciter ensuite.

Vu le Code des marchés publics,

Vu le rapport de M. Le Président,

Considérant la nécessité de réaliser cette étude pilote,

Le bureau réuni et consulté le 16 mars 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser Monsieur Le Président :

- A transmettre un dossier au CTQE (Comité Technique Qualité de l'Environnement) afin d'obtenir un pré-fléchage des financements possibles.
- A solliciter les subventions auprès des financeurs qui se seront positionnés lors du CTQE et à signer le moment venu les conventions et/ou arrêtés d'aides.
- A lancer la consultation selon la procédure adaptée.
- A signer le marché et à régler le montant de la prestation.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions, la séance est levée à 19h30.

~~*~*